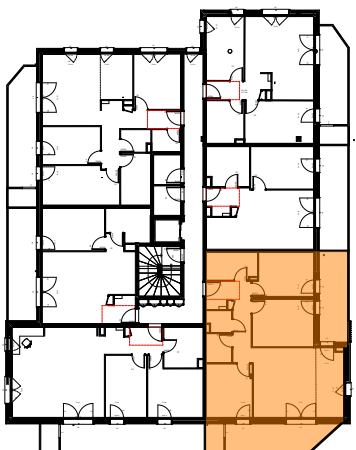


Le présent document exprime la figure et les dispositions générales du logement; les cotes et superficies sont données sous réserves des impératifs techniques de construction et des tolérances d'exécution. De légères modifications pourront donc être apportées. Les retombées de poutres, soffites, faux-plafonds, canalisations, trappes de visite sur gaines techniques, barbacane et descentes EP ne sont pas systématiquement figurés. Les équipements ménagers indiquent la position de passage des fluides mais ne sont pas fournis. Les surfaces de placards sont incluses dans les pièces attenantes. L'épaisseur des isolants sera déterminée par l'étude technique d'exécution: de ce fait les indications sur ce plan sont indicatives. Le système d'infiltration des eaux pluviales (noues, tranchées drainantes d'infiltration, cagettes) est représenté schématiquement à titre indicatif.



03/10/2025